

TELT : LA RATIFICATION, UNE ETAPE HISTORIQUE

Turin, 20 décembre 2016 – TELT exprime sa plus grande satisfaction suite à l'approbation par la Chambre des députés italienne du projet de loi de ratification du traité binational pour le lancement des travaux définitifs du Lyon-Turin.

Le vote représente un moment historique pour l'Italie, qui a mené à terme, en seulement deux mois, la procédure de ratification de l'accord international. Après le vote du Sénat, le 16 novembre, à la Chambre des députés la disposition a également été approuvée par une large majorité. Ce résultat a été obtenu grâce à l'implication de toutes les formations politiques, assurant ainsi le respect total des échéances définies avec l'Europe pour la réalisation de l'ouvrage.

Le processus de ratification se poursuit également de manière positive en France, où la disposition sera soumise jeudi 22 décembre au vote des députés. Le Lyon-Turin est l'un des rares exemples d'infrastructures dont le coût, de 8,6 milliards pris en charge par l'UE (40%), l'Italie (35%) et la France (25%) est certifié par un organisme tiers. C'est également l'unique cas en Europe d'application des règles anti-mafia indépendamment de la nationalité des chantiers, grâce à l'accord approuvé par le Parlement.

TELT continue de franchir toutes les étapes nécessaires au lancement des appels d'offres destinés à l'attribution des marchés de travaux, à partir de 2017, qui permettront le lancement des chantiers en 2018. La Société est prête à relever cet important défi qui permettra, dès la mise en service du tunnel de base du Mont-Cenis, de remplacer la galerie historique du Fréjus, réalisée par Cavour en 1870, en traversant les Alpes avec un profil de plaine, comme cela est déjà le cas entre l'Italie et la Suisse grâce au tunnel du Gothard, inauguré récemment, et à partir du Brenner et des quatre autres tunnels de base le long de l'arc alpin.

TELT, Tunnel Euralpin Lyon Turin, est la société responsable de la réalisation et de la gestion de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon –Turin. Elle est détenue à 50% par la France à travers le ministère de l'Economie et des Finances et à 50% par l'Italie à travers Ferrovie dello Stato Italiane (FS).

Service Communication TELT

Lysiane Soubeyrand – Directrice Communication – lysiane.soubeyrand@telt-sas.com

Jonathan Arnould – Chargé de communication – jonathan.arnould@telt-sas.com

